



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 13 décembre 2024

Délibération n°63/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 29 novembre 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel BUISSON, Fabrice POINT, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE, Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membre absent ou excusé : monsieur Jean-François DAURE, Jérôme SOURISSEAU, Mesdames Nicole BONNEFOY, Fabienne GODICHAUD, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	6
Votants	14

Objet : Aménagement de locaux à destination de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image et du Pôle Image Magelis - Mise à niveau du programme - Demande de financement au titre des dotations d'investissement de l'Etat 2025

La Ville d'Angoulême et le Syndicat Mixte du Pôle Image ont validé les éléments de programmation pour l'aménagement de locaux à destination de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) et du Pôle Image Magelis.

Les cinq opérations menées dans le cadre de ce projet sont :

- La réhabilitation des locaux existants de l'EESI, opération 1 sous maîtrise d'ouvrage Ville d'Angoulême,
- La construction d'un bâtiment supplémentaire pour l'EESI sur la parcelle 111-117 rue de Bordeaux, opération 2 sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis,
- La construction de locaux à destination d'autres acteurs de l'Image aux 111-117 rue de Bordeaux, opération 3 sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis,
- L'aménagement d'un centre de documentation commun à l'ensemble des écoles de l'Image à proximité immédiate de l'EESI, opération 4 sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis,

- La restructuration de l'immeuble Laubenheimer, qualifié d'immeuble remarquable au titre du patrimoine bâti à préserver, opération n°5 sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis.

Afin de conserver la cohérence du programme global, un groupement de commandes avec la Ville d'Angoulême a été constitué pour conclure le marché de maîtrise d'œuvre en commun.

Compte tenu de l'augmentation de l'estimation des travaux établie par le maître d'œuvre lors des études APS relatives à la réhabilitation des locaux existants de l'EESI, le périmètre de l'opération 1 a été redéfini et le programme mis à niveau.

Afin de prendre en considération cette modification, la répartition des espaces dédiés à l'EESI a été adaptée sur les opérations 1 et 2.

Les besoins théoriques de l'EESI ont été conservés ainsi que le schéma fonctionnel des espaces et des pôles d'enseignement.

Ainsi l'extension de l'EESI, opération 2, construite par le SMPI Magelis, accueille désormais les pôles d'enseignement suivants :

- Le Pôle édition, dessin, bande dessinée,
- Des plateaux étudiants et pôle théorie,
- Des espaces communs, de convivialité (en partie),
- La galerie d'essai,

La surface utile des espaces dédiés à l'EESI est d'environ 1300m², auxquels s'ajoutent les circulations et locaux techniques nécessaires à la distribution et au fonctionnement de l'ensemble, soit une surface totale de locaux dédiés à l'EESI d'environ 1700m².

Pour assurer le financement de cette opération 2 « Eesi » il est possible de solliciter une dotation d'investissement de l'Etat – Exercice 2025 et pour ce faire de répondre à l'appel à projets global DETR/FNADT/DSIL. A réception de la demande de Magelis les services de l'Etat flècheront le projet vers la dotation la plus adéquate en fonction de son objet et des crédits disponibles.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente ainsi :

Opération EESI	
Coût total de l'opération (HT)	5 250 000
Dotation d'investissement de l'Etat (sollicitée) 20%	1 050 000
Autofinancement SMPI Magelis	4 200 000

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le plan de financement tel que présenté,
- décident de répondre à l'appel à projets global (DETR/FNADT/DSIL) 2025 et solliciter une dotation d'investissement de l'Etat.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 16 déc. 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 16 déc. 2024
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 16 décembre 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN

